

# RÉFÉRENDUM



**Payer plus,  
toucher moins !**



**PS VD**

## Payer plus pour des rentes plus basses

De nombreuses personnes devront à l'avenir cotiser davantage à leur caisse de pension – malgré cela, de nombreux-ses assuré-es verront leurs rentes baisser.

## Les rentes des femmes restent au plus bas

Lors de la campagne de votation sur l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes et l'AVS, les politicien-nes des partis bourgeois ont promis d'améliorer les rentes des femmes. Ces promesses n'ont pas été tenues.

## L'escroquerie continue

Chaque année, l'industrie financière encaisse des frais de gestion de plusieurs milliards et se sert dans les avoirs des caisses de pension des assuré-es.

**SIGNEZ AUJOURD'HUI !**

## RÉFÉRENDUM CONTRE LA BAISSÉ DES RENTES

Publié dans la Feuille fédérale le 28.03.2023

Référendum contre la modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle). Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.

N° postal:		Commune politique:		Canton:		Contrôle (laisser en blanc)
N°	Nom et Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite		
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

Expiration du délai référendaire : 6 juillet 2023

Le comité du référendum se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.

Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que les \_\_\_\_\_ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)		Sceau
Lieu	Date	
Signature manuscrite	Fonction officielle	

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée rapidement au comité référendaire :  
PS Suisse, Theaterplatz 4, 3011 Berne